



Communiqué de presse

Date 16.06.2022

Mise en garde publique : du blé, de l'orge ou du seigle non déclarés dans une bouillie à l'avoine et un porridge à l'avoine Hipp Bio

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires de Genève et le laboratoire cantonal de Bâle-Ville ont informé l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) que du blé, de l'orge ou du seigle avaient été détectés dans une bouillie à l'avoine et un porridge à l'avoine Hipp Bio alors que l'emballage n'en fait pas mention. Un danger pour la santé ne pouvant être exclu chez les personnes allergiques, Hipp a immédiatement rappelé les deux produits concernés.

Quel risque représentent ces produits ?

Les deux produits contiennent du blé, du seigle ou de l'orge alors que l'emballage n'en fait pas mention. Pour les enfants allergiques au blé, au seigle, à l'orge ou au gluten, un risque pour la santé ne peut être exclu.

Quels sont les produits concernés ?

[Hipp Bio Bouillie Avoine](#)

[Hipp Bio Porridge Avoine – Fraise Framboise](#)

En vente chez :

Müller Handels SA

Coop

PharmaFocus SA

Migros

Brack.ch

Voigt AG Pharma Grosshandel



Que doivent faire les consommateurs concernés ?

L'OSAV recommande aux personnes allergiques au blé, au seigle ou à l'orge et aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten de ne pas consommer les produits concernés.

Renseignements :

Consommateurs :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

Infodesk

Tél. +41 58 463 30 33

info@blv.admin.ch

Journalistes :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

Service médias

Tél. +41 58 463 78 98

media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur (DFI)